

<http://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-des-elus.html>



Déclaration liminaire des élus paritaires SNETAP-FSU CAP des TFR du 2 juin 2015

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des TFR : Techniciens de formation recherche -

Date de mise en ligne : vendredi 12 juin 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cette [CAP](#) est la première du corps des [TFR](#) en configuration « classique » suite à la fusion de 2012.

A l'occasion de la consultation du 4 décembre 2014, les collègues TFR ont placé la liste SNETAP-[FSU](#) en tête de l'élection des représentants des personnels avec 198 voix sur 581 exprimées (soit 1/3 des voix).

Les représentants élus remercient les personnels qui, par leur vote, leur ont apporté leur confiance.

Les élus paritaires SNETAP-[FSU](#) souhaitent œuvrer, dans la transparence, pour que les mutations et les promotions se fassent sur la base de critères équitables et que les [CAP](#) se déroulent en toute transparence.

Depuis 2 ans la CAP des [TFR](#) était basée sur les 3 anciens corps, avec un nombre pléthorique de représentants à chaque commission.

Cela n'a pas été évident, mais les représentants des personnels ont choisi d'adopter des positions communes dans la majorité des thématiques (critères de promotion...).

C'est avec le même état d'esprit que les élus SNETAP-FSU souhaitent travailler avec leurs collègues des autres organisations syndicales.

Corps fusionné des TFR, un bilan s'impose... !

Dès le départ le SNETAP-FSU a exprimé son opposition sur le bien fondé de cette fusion outre l'accès au NES de la catégorie B.

Après un peu de recul que constatons nous ?

Un corps, agglomérat de fonctions et de missions diverses et variées, avec des organisations des services différentes, sans réel cap. Et des points encore en suspens :

- L'accès à la catégorie A ? C'est l'un des axes défendus par l'Administration en 2012 (avec l'accès au NES) pour justifier cette fusion.

Certains ont pu croire au mirage...

Le SNETAP-FSU, lui, a participé très sérieusement aux groupes de travail de l'Administration sur la possibilité de promotion de l'ensemble des TFR vers des postes d'Assistant Ingénieur dans l'Enseignement Supérieur (déjà en place au compte- goutte) et dans l'Enseignement Technique, mais n'a pu que constater un manque d'ambition (ou de priorité) sur le sujet.

A ce jour un concours d'AI s'est ouvert en 2015 sur le programme 142 (Enseignement Supérieur) mais rien n'est prévu pour l'Enseignement Technique (prog 143)

- Les concours de TFR : Aucun concours de TFR autre que de la déprécarisation.

Pourtant au cours des CAP « mobilité » des agents extérieurs au [MAAF](#) arrivent sur des postes de TFR ?

- L'indemnitaire : un écart indemnitaire existe pour les TFR avec d'autre corps de catégorie B.

A quand une harmonisation ?

Pour les élus SNETAP-FSU le compte n'y est pas ! Cette fusion manque d'ambition et n'a été qu'un prétexte pour répondre aux exigences de la [RGPP](#) puis de la MAP . Nous déplorons cet état de fait !

Les élus paritaires SNETAP-FSU.